

ERACM

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS
DE CANNES & MARSEILLE



Photos Olivier Quéro

ressources, accessibilité & handicap

la formation pour tous

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE • ERACM.FR

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

HANDICAP

de quoi parle-t-on ?

L'OMS définit ainsi le handicap : «*Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises*». La loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances complète cette définition en y ajoutant la notion d'altération de la vie sociale. Mental, moteur, sensoriel ou psychique, le handicap a de multiples visages, et ce n'est pas parce qu'il ne se voit pas qu'il n'est pas réel.

LA LOI FRANÇAISE DE RÉFÉRENCE

Loi n°2005-102 - article 114 définit la notion de handicap : «*Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

LES GRANDES TYPOLOGIES

Handicap mental

Appelé aussi déficience intellectuelle, il correspond selon l'OMS à «*une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe, et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence)*». Il affecte la capacité à se mouvoir, s'exprimer et interagir dans un cadre social.

Handicap moteur

Il regroupe énormément de pathologies qui touchent les membres, affectant totalement ou partiellement la motricité, la capacité à accomplir certains gestes et la pratique de certaines activités (sportives, manuelles...).

Handicap sensoriel

Il englobe le handicap visuel et le handicap auditif.

Handicap visuel : correspond à une perte partielle ou totale de l'audition.

Handicap auditif : comprend selon le degré de déficience visuelle : la cécité, la malvoyance, l'amblyopie, l'altération du champ visuel, des couleurs...

Handicap psychique

Le handicap psychique implique une impossibilité à utiliser ses capacités intellectuelles alors que celles-ci sont tout à fait en état de fonctionner. Une psychose, la schizophrénie, la bipolarité, les troubles de la personnalité, les TOC, l'hypocondrie peuvent expliquer son apparition. Ce handicap entraîne des troubles mentaux, affectifs et émotionnels.

Maladies invalidantes

Ce sont les maladies respiratoires, auto-immunes, digestives ou infectieuses qui selon leur évolution peuvent avoir un impact plus ou moins important sur l'organisme mais aussi sur les activités du quotidien, les conditions de travail.... Parmi les plus courantes, on compte les allergies, l'épilepsie, le diabète, la sclérose en plaque, le cancer...

Polyhandicap

Le polyhandicap associe différents types de handicaps moteurs ou mentaux, avec une forte perte d'autonomie, des difficultés relationnelles et d'expression. Des troubles chroniques l'accompagnent.

Toutes typologies confondues, seuls 20% des handicaps sont visibles et peuvent s'appréhender facilement. Pour les 80% restants, ils ne peuvent être identifiés que si la personne concernée en parle.

BESOIN d'un aménagement ?

Pour préparer au mieux votre venue au sein de nos parcours de formation, **notre référente handicap, Marine Ricard-Mercier** est à votre écoute pour répondre à vos questions et à tout besoin d'aménagement.

Ses missions sont d'envisager la possibilité de construire, avec les équipes pédagogiques et vous, un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles (horaires, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

RÉFÉRENTE HANDICAP

Marine Ricard-Mercier

Chargée de mission Formation DE / insertion

04 26 78 12 57

insertion@eracm.fr

UN AMÉNAGEMENT ÉTAPE PAR ÉTAPE

Pour répondre au mieux aux demandes des candidat.e.s aux formations diplômantes de l'école, l'ERACM propose un aménagement personnalisé, étape par étape :

1 - Si la personne intéressée par l'un des parcours de formation nécessite un accompagnement spécialisé pour adapter la formation, **un entretien téléphonique** est programmé entre le-la futur-e bénéficiaire et la référente afin de définir précisément les besoins de la personne et proposer des aménagements adaptés.

Dans le cas où l'ERACM ne peut pas répondre favorablement à la demande, la référente handicap réorientera la personne vers le réseau de partenaires.

2 - L'équipe pédagogique se réunit pour **étudier la possibilité d'accueillir** la personne dans les conditions requises.

3 - La référente entre en contact avec les **partenaires pertinents** et recherche les **financements pour les aménagements** si besoin.

4 - La référente revient vers le-la bénéficiaire pour **un point d'étape avant validation** avec une réorientation si les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes.

5 - Si la demande est validée, la personne **sera informée avant son arrivée** sur site des moyens de transport/logement, restauration, covoiturage, plan de circulation adapté aux locaux et **une feuille de route lui sera envoyée**.

6 - Pour que l'accueil se déroule au mieux avec les formateur-ric.e.s, un entretien avec ces dernier.e sera effectué en amont avec une **première rencontre possible entre le-la bénéficiaire et les formateur-ric.e.s** avant le démarrage de la formation.

RESSOURCES & contacts

AGEFIPH

Délégation régionale Provence-Côte d'Azur et Corse

L'Agefiph apporte des services et des aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

08 00 11 10 09

Service et appel gratuit de 9h à 18h.

Arteparc de Bachasson bâtiment B1
rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL
9h à 12h - 14h à 17h

<https://www.agefiph.fr>

CAP EMPLOI

Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour les publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.

CAP EMPLOI 13 - Antenne Marseille

04 91 16 54 00

8, rue sainte Barbe
13001 MARSEILLE

hedamarseille@capemploi13.com
<https://www.capemploi-13.com>

CAP EMPLOI 06 - Antenne Le Cannet

04 93 46 16 93

Le Canéopôle, bâtiment D
Chemin du claus
06110 LE CANNET ROCHEVILLE
accueil.sl@capemploi06.com
<https://www.capemploi-06.com>

SAMETH

Le Service d'Aide pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Le SAMETH apporte aides et conseils aux personnes handicapées tout au long de leur démarche :

- informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi.
- analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées.
- mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en oeuvre de la solution de maintien.

SAMETH 06 - St Laurent du Var

04 93 19 38 60

Av Guynemer
Immeuble Cap Var - Entrée C1
06704 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX
accueil@sameth06.com

SAMETH 13 - Marseille

04 91 16 54 09

Hall de la Tour
65 avenue Jules Cantini 1
3006 MARSEILLE
samethmarseille@sameth13.com

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Mission handicap campus Marseille

La mission handicap d'Aix-Marseille Université accueille et accompagne les étudiant·e·s en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée. Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant·e.

04 13 94 27 96

Site Saint-Charles, Faculté des Sciences, 3 place
Victor Hugo
13331 MARSEILLE cedex 3
<https://www.univ-amu.fr/en/public/mis-sion-handicap-amu>

ERACM MARSEILLE

plan d'accès à l'IMMS Friche la Belle de Mai

FRICHE LA BELLE DE MAI

Entrée Jobin

(piétons uniquement)

41 rue Jobin · 13003 Marseille

Des lignes de bus (ligne 49 et ligne 56) sont accessibles devant l'entrée public.

Entrée parking

(piétons et véhicules)

12 rue François Simon - 13003 Marseille

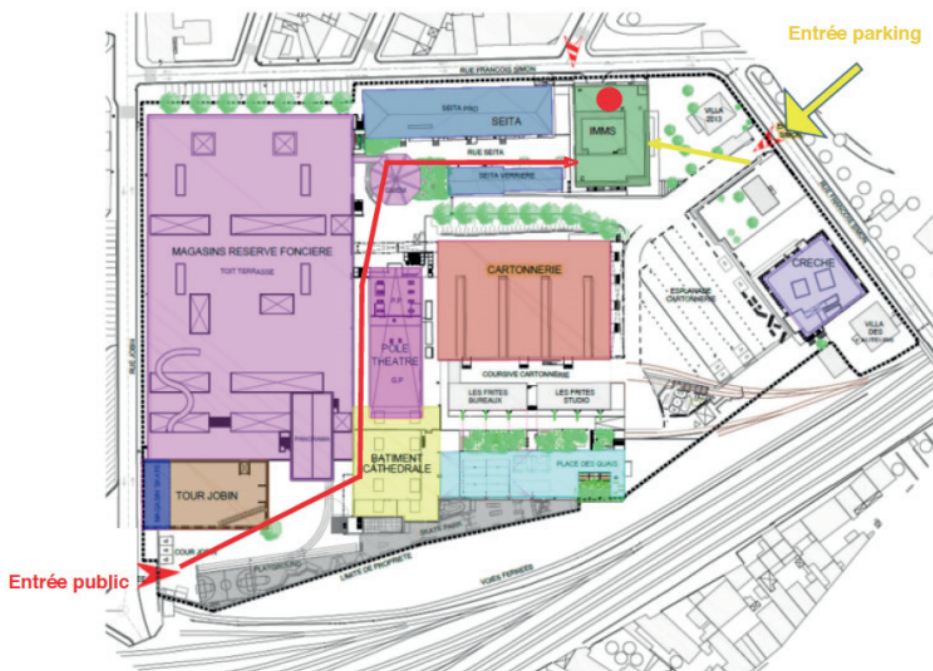
Situé devant le bâtiment de l'IMMS, le parking met à disposition des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

L'accès jusqu'à l'entrée de l'IMMS est de plain-pieds.

MOBI MÉTROPOLE

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à la Friche la Belle de Mai par leurs propres moyens, Mobi Métropole propose un service de transport du public à la demande, réservé aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite (sous conditions)

www.rtm.fr/mobimetrople



IMMS

Friche la belle de mai.

Tous les espaces du bâtiment sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

ERACM CANNES

accès PMR

VILLA BARETY

(piétons et véhicules)

68 avenue du Petit Juas - 06400 Cannes

Les jardins de la villa permettent de garer les véhicules des personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

STUDIO LORRAINE

(piétons et véhicules)

14, boulevard Lorraine 06400 Cannes

Deux emplacements sont disponibles devant l'entrée du studio pour garer les véhicules des personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

PALM À LA DEMANDE

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre dans les locaux de l'ERACM par leurs propres moyens, Palm à la demande propose un service spécifiquement dédié aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Ce système fonctionne uniquement après adhésion, sur réservation et sur un principe de prise en charge du client au domicile.

Le périmètre de desserte du Palm à la demande (PAD) pour PMR concerne les déplacements au sein de l'agglomération Cannes Lérins, mais aussi à destination des agglomérations du Pays de Grasse et de Sophia Antipolis.

<https://www.palmbus.fr/fr/transport-a-la-demande/80>

ÉQUIPE DE L'ERACM

Président
Directeur

Paul Rondin
Didier Abadie

CANNES

Cheffe comptable
Comptable
Agent maintenance bâtiment
Documentaliste
Secrétaire générale de scolarité
Coordinateur des programmes pédagogiques

Corine Gabrielli
David Maire
Christophe Oberlé
Carole Pelloux
Marie-Claire Roux-Planeille
Romarc Séguin

référente VHSS

MARSEILLE

Attachée de production
Régisseuse générale
Chargé de Production / Communication
Chargée de mission Formation DE / insertion

Émilie Guglielmo
Emma Query
Olivier Quéro
Marine Ricard-Mercier

référente VHSS

référent VHSS

référente handicap

Professeure relais détachée de la DAAC
Apprentie technicienne, régisseuse lumière

Agathe Giraud
Loane Mathey

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France
Metteuse en scène
Comédien, metteur en scène
Professeure d'art dramatique
Metteuse en scène, directrice TNN
Metteur en scène, directeur La Criée
Dramaturge, universitaire
Coordinateur des programmes pédagogiques

Didier Abadie
Olivier Letellier
Émilie Le Roux
Éric Louis
Isabelle Lusignan
Muriel Mayette-Holtz
Robin Renucci
Jean-Pierre Ryngaert
Romarc Séguin

CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
Code NAF : 8542 Z

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes
N° SIRET : 379 700 446 00022
UAI : 0061804D
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille
N° SIRET : 379 700 446 00030
UAI : 0133806S
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)

**l'école régionale d'acteurs
de cannes et marseille est
subventionnée par le ministère
de la culture, la région sud,
la ville de cannes, le département
des alpes-maritimes et la ville
de marseille**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**